ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EARL BAUDON PERE ET FILS

EARL au capital de 197 500 €
ayant son siège social : 7 Rue du Pont
21 460 THOSTE, 497 825 588 RCS DIJON

Par décision du 11/06/2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de «Production et commercialisation d'énergies renouvelables et notamment l'énergie électrique d'origine photovoltaïque» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis. La gérance

AL26023268

VELYNE BOILLOT, SEVERINE FONT, BOUCHRA BOUROUMINE, EUGENIE LEROY,

LAURIANNE MORISOT
ET AMELIE SILVESTRE
SCP au capital de 95.126,14 €
20 B rue Anatole France
21120 IS-SUR-TILLE
350 426 870 RCS DIJON

Par décision des associés du 31/03/2026, il a été décidé à compter du même jour de :
changer la dénomination sociale qui devient SCP Infirmiers des trois Rivières et à compter du 01/04/2026 et de nommer gérants Mme FACQUET Céline, Mme HERMELIN Gwenaëlle et M. Deliot AMAURY dmts 20 B rue Anatole France 21120 IS-SUR-TILLE en remplacement de Mmes Séverine FONT, Amélie SILVESTRE et Laurianne MORISOT, démissionnaires.
Mention au RCS de DIJON.

AL26023414

CHANGEMENT DE GÉRANT

LA FONTAINE

Société civile immobilière
au capital de 1 118 000 euros
Siège social : 16 rue des Saverney
21 121 FONTAINE LES DIJON
351 917 638 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2026 :
- la société GILAUR, Société civile au capital de 72.400 Euros dont le siège social est 16 rue des Saverney 21 121 FONTAINE LES DIJON (RCS DIJON 322 995 788) a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de la société ESTELA IMMOBILIERE, démissionnaire.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023419

TRANSFERT DE SIÈGE

ALEXANDRE JAFFEUX

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON
999 843 576 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au **13 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON** à compter du 01/06/2026.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26023422

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS FIDIA PATRIMOINE

Société par actions simplifiée
à associée unique
au capital de 20 000 euros
Siège social :
22 Rue du Meix de la Vigne
21370 PRENOIS
813 414 281 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 22 Rue du Meix de la Vigne, 21370 PRENOIS au 3 Allée des Corvées 21240 TALANT à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL26023436

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LGC

au capital de 1 000 €
11 rue Chevreul 21310 BELLENEUVE
RCS DIJON n° 518 105 440

L'AGE du 29/06/2026 a décidé de transférer le siège social au 12 Impasse Rodin 21000 DIJON à compter du 01/06/2026 et de modifier l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au RCS de DIJON.
La gérance.

AL26023441

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SAINT-USAGE
Par arrêté préfectoral n° 1056, du 25/06/26, est organisée du vendredi 17 juillet 2026 à 15h00 au lundi 31 août 2026 inclus à 17h30, soit 46 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune de Saint-Usage, d'une puissance crête de 11,93 MWc, déposée par la société « Saint-Usage PV ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Saint-Usage, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7418/
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Saint-Usage.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie de Saint-Usage siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 31 août 2026 ayant 17h30 à l'adresse suivante :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-7418@registre-dematerialise.fr
Monsieur Dominique LANTERNIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
en mairie de Saint-Usage aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Vendredi 17 juillet 2026 de 15h00 à 17h30
- Vendredi 31 juillet 2026 de 15h00 à 17h30
- Samedi 8 août 2026 de 9h00 à 12h00
- Lundi 31 août 2026 de 15h00 à 17h30
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame ASSOGBAVI Améboé – Société Saint-Usage PV Tel : 06.63.36.71.31
ameboe.assogbavi@tse.energy
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Usage, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL26023442

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 29/06/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Aisy-sous-Thil : Libre - terres et prés - Urbanisme : RNU - 3 ha 96 a 58 ca 'COBEREAU' : ZI-0003 - 'BOUCHELOT' : ZI-0023
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/07/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023433

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 29 juin 2026, Monsieur Michel CESSEY, retraité, né à ROUVRES-EN-PLAINE (21110) le 30 avril 1951 et Madame Odile DELAÎTRE, retraitée, née à DIJON (21000) le 28 octobre 1955, demeurant ensemble à FAUVERNEY (21110) 2 rue de la Madeleine, mariés sans contrat à la mairie de FAUVERNEY (21110) le 24 mai 1980, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant en cas de décès.
Les oppositions doivent être notifiées dans un délai de trois mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me ROQUEL

AL26023448

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

FLORENCE TRIBOLET CHAGNEUX SAS

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
15 rue du stade 21110 Aiserey
983 508 532 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 11/06/2026 l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme CHAGNEUX Florence, demeurant 15 Rue du Stade 21110 Aiserey, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL26023272

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BOUTIQUE MICHEL DEFOUR - B.M.D.

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social : 27 route de Pommard
21 200 BEAUNE
Siège de liquidation : 27 route de Pommard
21 200 BEAUNE
478 424 815 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 18 mai 2026 au siège social de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel DEFOUR, demeurant, 31 Route de Bourguignon 21 200 COMBERTAULT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023402

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI IMMEUBLES DES BANQUES POPULAIRES DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

« SCI IM BP »
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 1 rue du Paquier
21 600 LONGVIC
Siège de la liquidation :
5 avenue de Bourgogne
21 800 QUETIGNY
RCS de DIJON 320 281 314

L'assemblée générale du 15/06/2026 :
- A décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation ;
- A nommé en qualité de liquidateur : M. Khaled SOUCHI, demeurant 23 Avenue Maurice 93 220 GAGNY, gérant de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé dans les locaux de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, situés au 5 avenue de Bourgogne 21 800 QUETIGNY, où la correspondance devra être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023421

// CONSTITUTION

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire de la SCP « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 19 juin 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
La prise de participation directe ou indirecte de la Société dans toutes sociétés commerciales, civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ou groupements d'intérêt économique, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription, d'achat ou d'échange de titres ou de droits sociaux ou autrement ainsi que l'administration, la gestion et la cession de cette participation, à la condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Dénomination : LA COTE FLEURIE
Siège social est fixé à : MARSANNAY-LA-COTE (21160), 28 rue de Mazy.
Durée de QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années
Capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont : Monsieur Antonio LO RUSSO la somme de 500,00€
Madame Marie-Hélène LO RUSSO la somme de 500,00€

AL26023401

NIÈVRE

// MODIFICATION

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

MODIFICATION DE LA DURÉE

EARL PATRICE PERRIER

Exploitant agricole à responsabilité limitée
Au capital de 89 701,00 EUROS
Siège social : Les corvées, TALON (58190)
Numéro SIREN 322305418 RCS de NEVERS

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 5 juin 2026, autorisée par ordonnance du tribunal judiciaire de NEVERS (Nièvre) en date du 1er avril 2026, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la société de 99 ans à compter du 5 juin 2026, portant la durée de la société jusqu'au 4 juin 2125, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26023390

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JBME

SCI au capital de 240 200 €
Siège social : PERRIGNY
58170 TAZILLY
RCS NEVERS 803822212

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/12/2025 , il a été décidé de transférer le siège social au 6 Avenue Docteur Alain Benoist 58170 LUZY à compter du 01/07/2026.
Modification au RCS de NEVERS.

AL26023393

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DE L'ECORCHIEN

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet de la Nièvre
le 24 mai 2007
Siège social : L'Ecorchien
58 140 LORMES
RCS NEVERS - N° 501 168 454

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2026, les associés ont agréé à effet du 27 mai 2026 :
- le changement de la dénomination sociale en : GAEC DES 1001 DECOUVERTES
- la mise à jour du siège social suite à numérotation des rues de la commune : 4 route de l'Ecorchien - L'Ecorchien - 58 140 LORMES.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants

AL26023394

CHANGEMENT DE GÉRANT

« MAISON DE SANTE DU PAYS CHARITOIS »

Société Civile de Moyens
A capital variable
Siège social : 17 Bis, rue de la Violette
58 400 LA CHARITE SUR LOIRE
328812565 RCS NEVERS

Le 10 mars 2026, l'assemblée générale a nommé M. Pierre-Antoine BIRR co-gérant, demeurant 32 rue Voltaire, 58 640, Varennes-Vauzelles en remplacement de M. Robin COUTURIER Démissionnaire.
Pour avis.

AL26023408

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

E.I.S.M. PRETRE

Emballages Industriels Sur Mesure
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 38.112,25 euros
Siège social :
VARENNES-VAUZELLES (Nièvre)
19 rue Edouard Branly
RCS NEVERS 397 778 184

DECISIONS DU 24/06/2026
DATE D'EFFET : 01/07/2026
Siège social :
Ancienne mention : MARZY (Nièvre), Le Magny, Route Départementale 40,
Nouvelle mention : VARENNES-VAUZELLES (Nièvre), 19 rue Edouard Branly
Pour avis

AL26023412

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

E.I.S.M. HOLDING FOSSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social :
VARENNES-VAUZELLES (Nièvre)
19 rue Edouard Branly
RCS NEVERS : 839 851 243

DECISIONS DU 24/06/2026
DATE D'EFFET : 01/07/2026
Siège social :
Ancienne mention : MARZY (Nièvre) - Le Magny, Route Départementale 40
Nouvelle mention : VARENNES-VAUZELLES (Nièvre) - 19 rue Edouard Branly
Pour avis

AL26023413

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CHANGEMENT DE GÉRANT

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU PAYS CHARITOIS

Par abréviation
«MSP DU PAYS CHARITOIS»
Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
Société à capital variable
Au capital d'origine de 550 euros
Siège social : 17 Bis, rue de la Violette
58 400 LA-CHARITE-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 808609135

Le 19 mars 2026, L'Assemblée générale a nommé gérant Monsieur Pierre-Antoine BIRR, demeurant 32 rue voltaire, 58 640 Varennes-Vauzelles en remplacement de Monsieur Arnaud BILLET démissionnaire.
Pour avis.

AL26023418

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte à la mairie de Avrée pour l'aliénation d'une portion de chemin rural au hameau des « Berthelots » entre les parcelles A280, 278, 277 401, 402 et A 507, 272, 273, 493, 492 .
A cet effet, Monsieur Joël VENIANT, a été désigné commissaire-enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie de AVREE du vendredi 17 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le :
- vendredi 17 juillet 2026 de 14h à 16h
- vendredi 31 juillet 2026 de 14h à 16h
Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie et disponible aux jours et heures habituels. Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur.
A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie pendant 1 an.

AL26023445

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 3 ha 70 a 80 ca 'BOISDES ROIS' : B-0387 – Zone N
Cmne de Arleuf (58) 5 ha 95 a 43 ca 'LES ATREES' : C-0946—0947—0948 - 'PRESDE BONDOUX' : C-1359—1361 - 'LE VERNET' : C-0949 – Zonage : RNU
Cmne de Moux-en-Morvan (58) 3 ha 58 a 00 ca 'TERRES DE CHAUMONT' : G-0082—0092 - 'LE GRATEPIED' : G-0096—0097—0098 - Zonage : RNU
Cmne de Vauclaix (58) 39 ha 72 a 75 ca 'LE GRAND PRE DES CHAUMES' : A-0116—0117—0139 - 'LES MOUILLES AUX CHAMPS' : A-0079—0080 - 'LES MAYELLES' : A-0081—0082—0083 - '0004 RTE DE CHATEAU CHINON' : A-0097 - '0006 RTE DE CHATEAU CHINON' : A-0099 - 'TAILLE BONNARD' : A-0119—0120—0121 - 'PRE POIRIER' : A-0096 - 'LES CHAUMES' : A-0098 - 'CHAMP BONNET' : B-0093 - 'LE GRAND PRE' : B-0165—0166 - Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/07/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023407

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 20 juin 2026 dressé par Maître Lynda MATILE-VILAIN, notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy.
Monsieur Josip LIPOVAC né à LJUBLJANA, SLOVENIE, le 3 août 1956.
Et Madame Ankica MILANOVIC née TRAVNIK, BOSNIE-HERZEGOVINE, le 14 avril 1971.
Demeurant ensemble à CORVOL L'ORGUEILLEUX (58460), 12 rue du19 mars 1962.
Mariés à CORVOL L'ORGUEILLEUX (58460) le 3 février 2007 sous e régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL26023416

Maître Jean-Baptiste DUPY

AVIS

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente du fonds uniquement de deux parcelles forestière à MONTSAUCHE LES SETTONS (58230),cadastrées savoir :
Section AZ n° 104, «Bois du Grand Champ», pour 01 ha 19a28ca.
Section AZ n° 105, «Bois du Grand Champ», pour 01 ha 19a27ca.
Moyennant le prix de SEPT MILLE EUROS (7 000,00 EUR), payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Frais d'acte en sus.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente par la prise de possession réelle.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux ou à l'un des biens vendus dispose d'un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, pour faire connaitre à Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN (71400), 16 rue de l'Arquebuse, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'il exerce son droit de préférence aux prix et conditions des présentes.
Pour avis,
Le notaire

AL26023439

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 13/3/2026,
Il a été décidé la dissolution volontaire anticipée de la SCI LA FONTAINE DES MOUTOTS, au capital de 47.564,09 euros, identifiée au SIREN sous le n° 388608234 et immatriculée au RCS de NEVERS, à compter du 28 février 2026.
Il a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mr Frank NIEBLING, lequel accepte ses fonctions.
Le siège de la liquidation a été fixé à COLMERY (58350) rue de la Fontaine des Moutots.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège de la liquidation.
POUR AVIS
Le liquidateur.

AL26023395

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LUCY DENIS ADAM

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital social de 353 790 Euros
Siège de liquidation : Lucy
58 110 MONTAPAS
RCS NEVERS – N° 480032 572

Suivant délibération d'AGE du 4 juin 2026, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2025.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL26023409

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SUILLY LA TOUR du 16 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL ETA DE SUILLYZEAU
Siège social : 26 Chemin du Lavoir des Dards, 58150 SUILLY LA TOUR
Objet social : Entreprise de travaux agricoles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS de NEVERS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Elie ROUSSEAU, demeurant 8 La Buffière 58150 SUILLY LA TOUR et Pascal ROUSSEAU, demeurant 26 Chemin du Lavoir des Dards, 58 150 SUILLY LA TOUR
Pour avis, La Gérance

AL26023375

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24/06/2026, il a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : LES BRESSES
Objet social : L'acquisition, la construction de tous immeubles, l'administration, l'entretien, l'aménagement, la gestion, la location de ces immeubles.
Siège social : les Bresses 58250 SAINT-SEINE
Capital : 10 000 (dix mille euros)
Gérance : Monsieur Julien LAUDET demeurant Les Bresses 58 250 SAINT-SEINE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26023403

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me GUERIN PEREIRA en date du 28/03/2026, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SCI DES MARMOTTES
Objet social : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et notamment : de l'immeuble situé sur la commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 17 rue du 8 mai, dans un ensemble immobilier situé sur la commune de NEVERS (58000), 16 boulevard saint exupéry, du lot de copropriété numéro TRENTEQUATRE (34), consistant en un garage, de l'immeuble situé sur la commune de LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 29 rue charles chevalier, de l'immeuble situé sur la commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), rue de Donzy, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 6 Route de Couloutre Les Pautrats 58 220 CIEZ
Capital : 423 000 euros
Gérance : Madame Marie_Jeanne DUMEZ épouse MERLIN demeurant CIEZ (58220), Les Pautrats 6 route de Couloutre.
Durée : 99 ans à compter de son immatricula-

ANNONCES LÉGALES

tion au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL26023411

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TINTURY du 26 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : METH'AGRI
Siège : 95 Chemin de la Fenasse 58110 TINTURY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 12 000 euros
Objet : - L'exploitation d'une unité de méthanisation agricole, production de biogaz, d'électricité et de chaleur, d'achat et revente de matières pour des unités de méthanisation ; le compostage de matières organiques épandage produits fertilisants naturels traitement de déchets agricoles ; conformément à l'article 88 paragraphe II de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes, la vente de substrats
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Didier CHAMPIONNAT, demeurant Domaine De Fleury, 58110 TINTURY
Directeur général : Mme Céline VALENTIN, épouse CHAMPIONNAT, demeurant Domaine De Fleury, 58110 TINTURY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL26023428

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B.
Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

MELINAH

Société civile immobilière
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 11 Rue des Isles
ZI des Isles 89 470 MONETEAU
382 185 924 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2026, les associés ont nommé en qualité de co-gérant Monsieur Guillaume MARY, demeurant 4 Ruelle Saint Pierre 89 000 AUXERRE, pour une durée illimitée à compter du 1er juin 2026.
Monsieur Philippe HAMELIN et Madame Françoise MAYET conservent leur mandat.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26023385

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI MILANEH

S.J.B.
Société d'Avocats

Société civile immobilière
au capital de 18 000 euros
Siège social : 11 Rue des Isles
ZI Plaine des Isles
89 470 MONETEAU
438 720 674 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Guillaume MARY, demeurant 4 Ruelle Saint Pierre 89 000 AUXERRE, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 1er juin 2026.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26023386

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

LA MAISON DU MOULIN DES ROCHES

SARL au capital de 40 000 €
Siège social : Moulin des Roches
89 800 CHABLIS
750 851 347 RCS AUXERRE

Dans l'AGO du 24/09/2024, il a été précisé que les activités agricoles ont été supprimées de l'objet social à compter rétroactivement du 29/04/2024 et que les activités de : « exploitation de Chambres d'Hôtes thématiques, basées sur la remise en forme et le bien-être, exploitation d'un hammam et d'un SPA, permettre l'accès d'une salle de remise en forme de type cardio-training disposant d'équipements permettant la pratique d'activité physique ou sportive en Formule libre-service, vente de produits du terroir, permettre l'accès à la rivière et à son bief pour découvrir et initier des activités de pêche » sont exclusivement exercées à compter rétroactivement du 30/04/2024.

AL26023392

LDS GROUPE

TRANSFORMATION

SARL LES AMENAGEMENTS DE LA MARDELLE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 9 240 euros
Siège social : 13 Rue de la Mardelle
à LISON - Hameau de Châtre 89 500
EGRISELLES LE BOCAGE
750 357 527 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 9 240 euros.
La dénomination de la Société, son objet, son siège ont été modifiés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
DENOMINATION : LES AMENAGEMENTS DE LA MARDELLE
SIGLE : L.A.M. SAS
OBJET : extension aux activités de commerce de gros et détails en magasin de tous articles, produits et matériaux, liés à la quincaillerie, l'outillage et l'équipement, l'hydraulique et la plomberie, les moteurs et les matériels électriques, les matériels et les accessoires de piscines ; les matériels et les matériaux pour la création d'espaces verts et de jardinage ; les bordures, les éléments bois et dérivés, les accessoires extérieurs ; la fourniture de plantes, arbustes, arbres, semences, gazon, graines ; la fourniture de compost, terreau et fertilisants BRF, l'animalerie et alimentation animale, l'habillement, les équipements et les protections de la personne, au commerce de détails d'ameublement, des loisirs, aux équipements de la maison et des bâtiments et à la vente de meubles, de matériels, de machines et de pièces professionnelles pour l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et les particuliers.
SIEGE : ZA Les Longues Raies 89 330 ST JULIEN DU SAULT
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Monsieur Xavier BREYNE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Xavier BREYNE demeurant 13 Rue de la Mardelle à LISON - Hameau de châtre 89 500 EGRISELLES LE BOCAGE
Pour avis
Le Président

AL26023406

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DUPINENZA, Société Civile Immobilière

au capital de 500,00 euros
Siège social à MONETEAU (89470)
4 rue des Roses
893 237 628 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 14 avril 2026, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de Bourgogne à MONETEAU (89470).
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL26023417

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL AG PAYSAGE ELAGAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue de la Porte du Bois
89 500 DIXMONT
798983961 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25/02/2026, les associés ont décidé à l'unanimité :
- de transférer le siège social du 4 rue de la Porte du Bois, 89 500 DIXMONT au 4 rue des Chevaliers, 89 500 DIXMONT, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer en qualité de cogérant M. Guillaume LE STUM, demeurant 23 rue du Stade 89150 DOMATS, pour une durée illimitée à compter du 25/02/2026.
Pour avis
La Gérance

AL26023420

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC DE VAUPITRE

GAEC agréé au capital de 241 000 €
Siège social : Vaupitre
89630 SAINT-GERMAINDES-CHAMPS
419 978 614 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 22 mai 2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jérôme CARREAU de ses fonctions de gérant, et a nommé aux dites fonctions, pour une durée non limitée, M. Alexis BALLAND, demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS (89630), ferme de Vaupitre.
Pour avis, la gérance.

AL26023429

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

Avis de publication de l'arrêté n°DDT/SAAT/2026-0049 accordant un droit de préemption au Syndicat mixte de l'eau de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine.
Par arrêté préfectoral n°DDT/SAAT/2026-0049 du 15 juin 2026, un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine est accordé au SDDEA.
La délimitation du territoire concerné par l'exercice du droit de préemption est matérialisée sur la carte annexée à l'arrêté préfectoral. Ce territoire correspond à l'ensemble du bassin d'alimentation de captage de la source du Moulin des Fées.
Cet arrêté et son annexe sont consultables pendant un mois dans les communes situées dans le périmètre du BAC du Moulin aux fées : Maligny, Ligny-le-Châtel, Varennes, Méré, Carisey, Dyé, Vézannes, Collan, Chablis et à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs , ainsi que sur le site internet des services de l'Etat (www.yonne.gouv.fr rubrique : Publications/Publications-legales/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-2026)

AL26023435

// DIVERS

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89 100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
CHEZ BERTHE ESTAMINET SASU
Liquidation Judiciaire du 18/03/2025 RUE Gutenberg à 89 500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 25 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023404

LAURE Virginie
résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89 100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
LOULA GLOBAL SASU
07/10/2025
Liquidation Judiciaire simplifiée du 04/11/2025
47 Bis rue Emile Zola à 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 25 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023405

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
BUREAU D'ETUDES B.J. SARL
09/07/2024
31 AVENUE DU STADE 89100 PARON
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 25 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023432

// CONSTITUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 23/06/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : QG89
Siège social : 18 Place Charles Surugue, 89000 AUXERRE
Objet social : Restauration rapide et restauration traditionnelle ; Préparation et vente de plats surplace, à emporter et en livraison ; Activité de snack, sandwicherie, grill, burgers, salades, boissons et desserts ; Activité de traiteur et organisation d'évènements ; Achat, vente, importation et exportation de produits alimentaires et boissons autorisées.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Laurent DEBRIL, demeurant 25 rue des Moreaux 89 000 AUXERRE et Monsieur Mickaël DILLY, demeurant 25 rue des Moreaux 89 000 AUXERRE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL26023389

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24 juin 2026, il a été constitué une SCI, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : 3SK IMMO
Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location, participation ou toute autre forme, d'un immeuble que la société se propose d'acquérir
Siège social : 17 bis Route de Joigny 89300 LOOZE
Capital : 1000€
Durée : 99 ans
Co-Gérants : Monsieur Selim YACOUBI, demeurant 17 bis route de Joigny 89300 LOOZE pour une durée illimitée
Madame Sonia YACOUBI, demeurant 27 rue Marcel Bourdarias 94140 ALFORTVILLE, pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Mention sera faite au RCS de SENS

AL26023437

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de MEAUX du 22/06/2026 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sarl ETABLISSEMENT CAPELLI-WILHEM 105 rue des Mignottes CS20259 89005 AUXERRE CEDEX (vente, pose, entretien, cheminées, poêles) RCS AUXERRE 527 702 690. Date de cessation des paiements : 01/05/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : SCP PHILIPPE ANGEL - DENIS HAZANE - SYLVIE DUVAL mission conduite par Maître DUVAL 49-51 avenue du Président Allendé 77100 MEAUX, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023384



CHRONIQUE JURIDIQUE

Comment rédiger un testament pour qu'il soit valable ?

Comme de nombreux Français, vous souhaitez rédiger un testament pour anticiper et préparer votre succession. Le but premier étant que vos dernières volontés soient respectées après votre décès et d'organiser la transmission de vos biens à un ou plusieurs bénéficiaires. Pour se faire, il est courant de les exprimer par écrit dans un testament. Mais pour qu'un testament soit valable, il faut respecter certaines règles.

Tout d'abord, sur le contenu du testament : c'est un écrit par lequel une personne écrit ses dernières volontés (exemples : transmission de biens après le décès et décider de leur répartition entre bénéficiaires ; désigner une personne chargée d'exécuter ses dernières volontés ; indiquer ses souhaits concernant son corps ; désigner un tuteur pour ses enfants, etc.).
Pour rédiger un testament, trois conditions doivent être respectées :
- Il faut être sain d'esprit, c'est-à-dire posséder des capacités mentales permettant un discernement et une volonté suffisamment éclairée ;

- Il faut être majeur ou mineur de plus de 16 ans (entre 16 et 18 ans, vous pouvez léguer uniquement la moitié de vos biens sauf en cas d'émancipation)

- Il faut avoir la capacité juridique de gérer vos biens.
Il faut également noter que le testament ne doit pas être rédigé sous la contrainte, ou à plusieurs : chaque membre du couple doit exprimer ses dernières volontés dans son propre testament.

Il est possible de rédiger un testament de deux manières :
- Rédiger seul un testament : ce testament est dit olographe. Pour qu'il soit valable, les trois conditions suivantes doivent être remplies : être écrit à la main (non tapé à l'ordinateur, même en partie), être daté précisément (indication du jour, du mois et de l'année), être signé. Vous pouvez ensuite conserver vous-même votre testament. Il est recommandé d'informer des personnes de confiance de la rédaction d'un testament et de son lieu de conservation. Si son existence et sa localisation sont ignorées de tous, le testament ne pourra pas être respecté. Vous pouvez également le confier à un notaire pour qu'il le conserve.
La rédaction du testament olographe est gratuite, sauf si vous si vous déposez le document chez un notaire auquel cas vous devrez payer des frais de garde

- Faire établir un testament par un notaire : ce testament est dit authentique. Vous le dictez à un notaire, en présence de deux témoins ou d'un autre notaire. Vos témoins ne peuvent pas être vos parents, vos légataires ou les clercs du notaire que vous avez choisi. Une fois rédigé, le notaire vous fait la lecture de votre testament. Vous devez signer le document, ainsi que les témoins ou le deuxième notaire. Vous pouvez conserver vous-même votre testament, ou le confier à un notaire pour qu'il le conserve. Si vous faites établir votre testament devant notaire, vous devrez lui payer des frais pour cette prestation.
Les biens que vous transmettez doivent vous appartenir personnellement (maison, terrain, meubles, etc.).
La loi impose de respecter des règles de transmission : les héritiers réservataires ne peuvent pas être exclus de votre succession. Vous pouvez donc transmettre librement (à un héritier, un tiers, une association...) la part qui dépasse la réserve héréditaire, c'est la quotité disponible. En cas de non-respect de cette règle, l'héritier non bénéficiaire, peut exercer une action en réduction.

Estelle de Plinval